

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240604-D2024-5-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

délibération :
D_2024_5_12

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 33

Votants : 37

Objet : Centre musical
Tarifs 2024/2025

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 04 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 28 Mai 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARATON Yvon, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de commune Val de Gâtine en vigueur
Vu la compétence en matière de gestion et animation du centre musical de Coulonges sur l'Autize

Considérant l'effectif en constante évolution depuis 2021

Considérant le contexte économique

Considérant la volonté de rester dans un déficit des finances publiques du service supportable pour l'équilibre du budget communautaire

Considérant la priorité donnée à la pratique en groupe

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

- **D'approuver les tarifs 2024/2025 (avec création des tarifs 10 et 11) tels que présentés ci-après**

Tarif	Libellé	tarif résident /trimestre 2024/2025	tarif non résident /trimestre 2024/2025
Enfant			
1	jardin musical MS = 1/2h	45 €	50 €
2	éveil musical GS-CP = 3/4 h	65 €	71 €
3	formation musicale seule	65 €	71 €
4	instrument =1/2h	130 €	143 €
5	instrument 1/2 h + formation musicale (48 €) =1h	176 €	193 €
5-a	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (36 €) =3/4h	164 €	180 €
5-b	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (24 €) =1/2h	152 €	167 €
Adulte			
6	instrument = 1/2h	172 €	190 €
7	instrument (169 €) + atelier musique d'ensemble (62 €) = 1h30	231 €	254 €
8	atelier musique d'ensemble = 1h	154 €	169 €
9	chorale =1h	26 €	29 €
10	Stage à la journée (groupe de 5 mini)	67 €	72 €
11	Stage à la journée (groupe de 6 mini)	56 €	61 €

- D'autoriser la proratisation du tarif au cas d'inscription en cours de trimestre.
- D'autoriser l'application d'une réduction de 5% sur le tarif global à partir de 3 inscrits d'une même famille.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 04/06/2024
Publié le 17/06/2024
Transmis en sous-préfecture le 17/06/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


